



La Présidente

Délibération
du Comité de l'Eau et de la Biodiversité
de la Martinique
N° 2018-02

Assemblée Plénière du 15 juin 2018

Agrément du dossier de candidature du Contrat de Baie de Fort-de-France

L'An Deux Mille dix-huit et le vendredi quinze juin à onze heures dix s'est tenue à la salle Emile Maurice de l'ex-hôtel du Département à Fort de France, la réunion Plénière du Comité de l'eau et de la Biodiversité de la Martinique.

Membres présents :

- Mme Marie-France TOUL, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Antoine VEDERINE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Arnaud RENE-CORAIL, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Patricia TELLE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alex PAVIOT, représentant de l'agriculture,
- M. Eric BELLEMARE, représentant des consommateurs d'eau,
- Mme Marie-Jeanne TOULON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Marie BUISSON, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Mathilde BRASSY, personnalité qualifiée,
- Mme Anne Lise TAILAME, personnalité qualifiée,
- M. Nadine CHEVASSUS, SG préfecture, représentant le Préfet de la Martinique,
- M. Michel HAAUY, représentant le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- M. Jean-Baptiste MAISONNAVE, représentant le Directeur de la Mer,
- M. Christian PALIN représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- Mme Magali JULIEN représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- M. Ludovic POUSSIN, représentant l'Agence Française de la Biodiversité,
- M. Emmanuel THOUARD, Délégué de l'IFREMER Antilles.

Membres ayant donné pouvoir :

- Mme Nadine RENARD, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Guillaume VISCARDI, personnalité qualifiée,
- Mme Nadine CHEVASSUS, représentant le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF).

Membres excusés :

- M. Yvon PACQUIT, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Maryse PLANTIN, représentant des Collectivités Territoriales,

- M. Charles JOSEPH ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Charles-André MENCE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. David ZOBDA, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Marcelin NADEAU, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Luc LEDOUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Eugène LARCHER, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Louis BOUTRIN, représentant des Collectivités Territoriales,
- Mme Nathalie GUILLIER-TUAL, représentant de l'industrie,
- M. Hugues COCO, représentant de la pêche maritime,
- M. Philippe GRAND, représentant les distributeurs d'eau,
- Mme Katarina BLUM, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- Mme Céline ROSE, représentant des milieux socio-professionnels,
- Mme la directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Membres absents :

- M. Charles JOSEPH ANGELIQUE, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Alfred MONTHIEUX, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Victor CESAR, représentant des Collectivités Territoriales,
- M. Maurice MONTEZUME, représentant les pêcheurs en eau douce,
- M. Stéphane JEREMIE, représentant une association agréée de protection de la nature et de l'environnement,
- M. Jean-Raphaël GROS-DESORMEAUX, personnalité qualifiée.

Assistait de Droit :

Mme Michela ADIN – Directrice de l'Office de l'Eau – ODE.

Assistaient :

Mme GRUBO Nina – Elue de la CCIM ; Mme Danielle MARIE-LOUISE - Animateur du Contrat de rivière du Galion ; M. Axel VILLARD-MAUREL- Animateur du Contrat de baie de Fort-de-France ; Mme Arielle PRIAM – représentant du service eau de la CTM ; M. Loïc MANGEOT – Directeur Adjoint de l'Office de l'Eau – ODE ; Mme Gaëlle HIÉLARD - ODE ; Christophe GROS - Chef de pôle eaux et milieux aquatiques – SPEB à la DEAL ; Jean-Michel POUTIER - Chargé de mission DCE et gouvernance de l'eau au SPEB- DEAL ; Mme Valérie VEILLEUR – CTM ; Mme Lydie DIONE-LARGEN – CTM ; M. Ludovic LOUIS - CAP Nord ; Mme Murielle LAPU, CACEM ; Mme Lena JEAN-BAPTISTE-SIMONE - CACEM ; Mme Fanny LABEAU CHAVIGNY-DE--LACHEVROTIÈRE – ARS

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 212-1, L. 213-13, L. 213-13-1, L. 371-3, et R. 213-50 et suivants ;

Considérant le Décret n° 2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Considérant la demande d'agrément du Contrat de Baie de Fort-de-France n°2 présentée par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique le 17/01/2018 ;

Considérant le dossier transmis à l'ensemble des membres ;

Considérant la présentation faite en séance plénière par les représentants du Contrat de Baie de Fort-de-France ;

Le Comité de l'eau et de la Biodiversité, à l'unanimité des membres présents

D É C I D E

Article 1 :

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité délivre son agrément au dossier de candidature du projet de Contrat de Baie de Fort-de-France n°2 porté par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 15 juin 2018.

La présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL